



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 juillet 2023,

FRANCE 2030 : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS POUR FAIRE EMERGER UNE ECONOMIE DU NUMERIQUE INNOVANTE, CIRCULAIRE ET À MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Dans le cadre du lancement de la stratégie d'accélération du numérique éco responsable, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, le ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, et le ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, Jean-Noël Barrot, aux côtés de Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent l'ouverture d'un appel à projet doté dans sa première vague de 50 millions d'euros qui pourra ré-abondée en fonction de son succès, pour faire émerger une économie du numérique innovante, circulaire et à moindre impact environnemental.

Alors que les effets du changement climatique se font de plus en plus prégnants dans la vie des citoyens et des entreprises, accélérer la transition écologique est devenue un impératif notamment en matière de numérique. Si les outils numériques sont essentiels à la transition écologique et énergétique, la réduction de leur impact environnemental doit faire l'objet d'actions concrètes. En 2020, le numérique représentait **2,5% de l'empreinte carbone** annuelle de la France¹ et **10% de sa consommation électrique** annuelle. Une situation qui pourrait évoluer rapidement si rien n'est fait. En effet, les émissions de gaz à effet de serre du numérique pourraient augmenter de plus de 60% d'ici 2040.

¹ Etude ADEME-Arcep 2ème volet, janvier 2022

LA STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION NUMÉRIQUE ÉCORESPONSABLE

Fort de ce constat, le Gouvernement lance la stratégie d'accélération sur le Numérique écoresponsable de France 2030 **afin de développer l'écoresponsabilité du secteur numérique tout en développant une offre compétitive plus sobre de solutions numériques**. France 2030 consacre en tout 4 Mds€ pour maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres.

Fruit d'un travail impliquant plusieurs ministères et l'ensemble des parties associées au Haut Comité pour le Numérique Ecoresponsable, la stratégie s'articule en 4 axes d'actions :

- Soutenir les développements méthodologiques pour enrichir la connaissance de l'empreinte environnementale du numérique et la recherche en matière d'écoconception et de sobriété des solutions numériques ;
- Favoriser l'innovation pour une économie circulaire dans le secteur du numérique afin de faire de la France un leader sur l'écoconception, la sobriété et l'allongement de la durée de vie des solutions numériques ;
- Créer une offre de formation continue et initiale relative au numérique responsable ;
- Sensibiliser et accompagner les différents acteurs dans le cadre de cette transformation numérique écoresponsable.

Pour en savoir plus sur la stratégie d'accélération numérique écoresponsable

<https://www.gouvernement.fr/verdissement-du-numerique>

<https://www.ecologie.gouv.fr/numerique-responsable>

UNE PREMIERE TRANCHE DE 50M€ POUR FINANCER L'INNOVATION DANS LE NUMÉRIQUE SUR 3 PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de France 2030, l'appel à projets qui est annoncé aujourd'hui est doté d'une première tranche de 50M€ pouvant être réabondée en fonction de son succès. Il vise à faire émerger des projets innovants afin de réduire l'empreinte environnementale du numérique au travers :

- De l'écoconception des biens et services numériques pour répondre aux enjeux d'épuisement des ressources abiotiques (fossiles, minérales, et métaux) et des ressources rares, dont les matières premières critiques ;
- Du réemploi, de la réparation et le reconditionnement afin d'agir sur la durée de vie des équipements;
- Des modèles de production responsables notamment l' « économie de la fonctionnalité » et « low tech » afin de favoriser le développement et déploiement de biens et services « au juste besoin ».

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 29 février 2024 à 12 heures (midi heure de Paris) et est organisé en 2 relèves :

- 29 novembre 2023 (12h)

- 29 février 2024 (12h)

Le cahier des charges est disponible :

- Entreprise : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230418/soutien-developpement-dune-economie-numerique-innovante-circulaire-a>
- Collectivités : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230418/soutien-developpement-dune-economie-numerique-innovante-circulaire-a>

Christophe Béchu : « Faire converger les transitions numériques et écologiques est un enjeu d'avenir indispensable : la recherche, l'innovation, la formation, la sensibilisation sont autant d'axes stratégiques pour y parvenir. L'AAP Econum est une réponse aux enjeux forts et aux besoins exprimés par tout l'écosystème pour parvenir à un numérique plus durable. Je compte sur l'engagement et l'innovation de tous les porteurs de projets pour y répondre massivement. »

Agnès Pannier-Runacher : « Le numérique et les outils connectés sont à la fois un enjeu et une solution pour notre transition énergétique. Le secteur du numérique doit faire un réel effort de maîtrise de sa consommation énergétique et de ses émissions de gaz à effet de serre, qui continuent de progresser. La stratégie d'accélération du numérique écoresponsable et l'AAP Econum que nous lançons aujourd'hui permettra d'accompagner plus rapidement le déploiement d'un écosystème numérique sobre et responsable. »

Jean-Noël Barrot : « Il est impossible d'ignorer l'urgence écologique. Avec l'appel à projets « Econum », nous souhaitons inviter les acteurs industriels, scientifiques et associatifs de la filière numérique à faire partie de la réponse à cette urgence. Allonger la durée de vie des équipements numériques, réduire la dépendance de la France aux matières critiques et donc leur exploitation, produire en France un numérique responsable : voilà autant de défis pour lesquels nous comptons sur la capacité d'innovation de l'écosystème tech. »

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Christophe Béchu - communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier Runacher - presse.mte@climat-energie.gouv.fr

Cabinet de Jean-Noël Barrot - presse@numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Direction générale des Entreprises (DGE) - presse.dge@finances.gouv.fr

ADEME : ademepresse@havas.com

À PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

A propos de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr @ademe